

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise par « EP Equity Investment Sàrl » du contrôle exclusif de « Casino, Guichard-Perrachon SA », à travers l'acquisition de 57% des actions du capital social et des droits de vote associés.**

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur direct:** « France Retail Holdings Sàrl »;
- **L'acquéreur indirect:** « EP Equity Investment Sàrl »;
- **La cible :** « Casino, Guichard-Perrachon SA ».

**Nature de l'opération**

- Prise de contrôle exclusif.

**Secteurs économiques concernés**

- Marché de la vente en gros de biens de consommation courante ;
- Marché de la vente en détail de biens de consommation courante.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 02 janvier 2024

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification en vertu de laquelle « EP Equity Investment Sàrl » (« **EPEI** »), société de droit luxembourgeois contrôlée par M. Daniel Křetínský, acquiert le contrôle exclusif de « Casino, Guichard-Perrachon SA » (« **Casino** »), société de droit français contrôlée par Groupe Rallye et finalement contrôlé par M. Jean Charles Naouri.

La concentration est réalisée au moyen d'une augmentation indirecte du capital social d'EPEI, en tant qu'actionnaire minoritaire indirect actuel de Casino, dans le cadre d'une restructuration financière de l'endettement existant de Casino.

Les activités des entreprises concernées sont les suivantes :

### a. Pour EPEI :

- Investissement dans des sociétés actives dans divers domaines d'activité ;
- M. Daniel Křetínský contrôle en outre diverses entités actives dans divers domaines d'activité, notamment l'énergie, les médias, l'édition de livres, les infrastructures, les services postaux et de livraison, le commerce électronique, la vente en gros et au détail de produits alimentaires, la vente en gros et au détail d'appareils électroniques et d'autres produits non alimentaires et jeux vidéo.

### b. Pour Casino :

- Les activités de Casino sont concentrées sur la vente au détail de biens de consommation courante, au travers d'hypermarchés, supermarchés, magasins discount et magasins de proximité implantés en France, au Brésil et au Cameroun, sous différentes enseignes ;
- Casino possède également des magasins franchisés en Europe, dans les DOM-TOM, en Afrique, au Moyen-Orient et dans l'océan indien ;
- Par ailleurs, Casino opère en France, en tant que détaillant en ligne et opérateur de la place de marché Cdiscount, axé sur l'électronique et autres produits non alimentaires.

Fait à Rabat le 21 décembre 2023.